



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 24 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens en ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2016, à 18h30 heures sous la présidence du maire, Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson,  
MM. Rémi Whittom,  
Christian Grenier,  
Alain Delarosbil,  
Frédéric Delarosbil,  
Hébert Huard

Est également présent : Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 18h 40 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

### 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

### 2016-10-209 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Correspondance et dépôt de document
5. Adoption d'une résolution en ressource humaine portant sur la fin d'un mandat à la direction du service technique et de la qualité de vie
6. Résolution portant sur l'acquisition d'un terrain de la Commission scolaire René Levesque
7. Résolution portant sur une demande de soutien au Fonds Canada 150
8. Résolution modifiant la carte des signatures du compte affaires de la Ville de Paspébiac
9. Résolution portant sur les compensations versées pour l'entretien courant et préventif des routes locales
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé

2016-10 -

4- . DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE

Document public : Jugements dans les dossiers Diane Laroque et Louise Deraiche

2016-10-210

5- ADOPTION D'UNE RÉOLUTION CONCERNANT LA DESTITUTION/FIN DE L'ENTENTE CONTRACTUELLE POUR CAUSE DU DIRECTEUR DU SERVICE TECHNIQUE ET LA QUALITÉ DE VIE

**CONSIDÉRANT** la résolution du 14 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité d'entente entre les parties, à ce stade;

**CONSIDÉRANT** notamment mais non limitativement ce qui suit concernant monsieur Pascal Sweeney;

**CONSIDÉRANT** les contraventions aux valeurs et aux règles du Code d'éthique et de déontologie des employés (manque de respect et/ou loyauté envers les membres du conseil et la direction de la Ville);

**CONSIDÉRANT** les contraventions aux règles numéros 3, 5 et 6 du Code d'éthique et de déontologie en ce qui concerne la discrétion, la confidentialité, le respect des personnes et la loyauté;

**CONSIDÉRANT** le manque de réserve dans ses propos, relations litigieuses et conflictuelles avec son employeur et les employés sous sa gouverne;

**CONSIDÉRANT** le manque de collaboration;

**CONSIDÉRANT** le non-respect des normes établies;

**CONSIDÉRANT** les allégations fausses;

**CONSIDÉRANT** l'impolitesse envers collègues et supérieurs;

**CONSIDÉRANT** l'attitude, comportement et langage inappropriés;

**CONSIDÉRANT** les propos déplacés, inappropriés et inexacts dans le cadre de son emploi et envers ses collègues et/ou supérieurs;

**CONSIDÉRANT** les allégations inexactes mettant en cause l'intégrité du maire et du directeur général ainsi que de collaborateurs;

**CONSIDÉRANT** le non-respect du processus des traitements de données;

**CONSIDÉRANT** le non-respect des conditions de son contrat de travail, dont notamment, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, les articles 2.1, 2.4, 2.6 et 3.1;

**CONSIDÉRANT** la problématique récurrente avec les citoyens et fournisseurs;

**CONSIDÉRANT** les plaintes récurrentes concernant Monsieur Sweeney;

**CONSIDÉRANT** le non-respect des normes de discrétion et confidentialité;

**CONSIDÉRANT** la gestion déficiente;

**CONSIDÉRANT** ses antécédents disciplinaires ainsi que ses responsabilités et son rôle de représentant de l'employeur;

**CONSIDÉRANT** le lien de confiance irrémédiablement rompu;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que les membres du conseil procèdent à la destitution et/ou à la fin de l'entente contractuelle pour cause de monsieur Pascal Sweeney, laquelle est effective immédiatement.

**Adoption majoritaire**

*vote contre : Monsieur Rémi Whittom, Monsieur Christian Grenier, Madame Gina Samson*

*vote pour : Monsieur Alain Delarosbil, Monsieur Frédéric Delarosbil, Monsieur Hébert Huard, Monsieur Paul-Arthur Blais*

**2016-10-211**

**6- RÉOLUTION PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN DE LA COMMISSION SCOLAIRE RENÉ-LEVESQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la "LA VILLE DE PASPÉBIAC" achète pour la somme nominale d'UN DOLLAR (1,00\$) un terrain de la Commission scolaire René-Lévesque, connu comme étant le lot 5 949 388 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 1;

**CONSIDÉRANT QUE** cet achat de terrain soit fait sans garantie légale du vendeur et aux risques et périls de l'acheteur;

**CONSIDÉRANT QUE** ce terrain à être acheté soit utilisé pour la construction du Complexe Sportif de la Ville de Paspébiac et l'aménagement des espaces de stationnement appropriés dans le but de favoriser la qualité de vie des communautés environnantes et des élèves des écoles du secteur;

**CONSIDÉRANT QU'**un droit de premier refus soit accordé à la Commission scolaire René-Lévesque en vertu duquel la Ville de Paspébiac devra, si elle désire aliéner le terrain, l'offrir d'abord à la Commission scolaire René-Lévesque au prix auquel elle l'a initialement acquis de celle-ci, cette exigence de droit de premier refus découlant de l'application du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que le conseil autorise le maire Paul Arthur Blais et le directeur général Paul Langlois de la Ville de Paspébiac à signer pour et au nom de la Ville de Paspébiac l'acte d'achat dudit terrain et autres documents requis et généralement à faire le nécessaire.

**Adoption unanime**

**2016-10-212**

**7 – RÉOLUTION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SOUTIEN AU FONDS CANADA 150**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville par le biais du Centre Culturel formule une demande de soutien financier dans le cadre du Fonds Canada 150, pour souligner entre autres le cinquantième anniversaire du Théâtre à Paspébiac, une initiative de monsieur Wilfrid Joseph;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'événements constituera un rappel historique d'événements culturels, artistiques, communautaire dans le cadre des 150 ans de la Confédération canadienne dont un volet soulignant l'apport amérindien;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'événements prévoit un budget de soixante-deux mille quatre cent trente-sept dollars (62 437\$);

**CONSIDÉRANT QUE** le budget comprend des revenus autonomes, des commandites et des participations financières pour un montant de vingt-deux mille dollars (22 000\$);

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil municipal appuie la demande formulée auprès du Fonds Canada 150 et autorise la directrice du service de la Culture et des Loisirs à signer les documents relatifs à cette demande de soutien.

**Adoption unanime**

**2016-10-213            8 - RÉSOLUTION MODIFIANT LA CARTE DES SIGNATURES DU COMPTE AFFAIRES DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

**CONSIDÉRANT** la demande de la Banque Laurentienne auprès du service des finances et de la trésorerie;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier la carte des signatures des comptes d'affaires de la Ville de Paspébiac auprès de l'institution financière, nommément la Banque Laurentienne;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que les signataires autorisés pour les comptes affaires de la Ville de Paspébiac à la Banque Laurentienne soient modifiés comme suit : ajouter Madame Marlène Joseph et radier le nom de Madame Carole Huard, absente pour une période prolongée.

*Monsieur Alain Delarosbil s'est retiré hors de la salle de l'assemblée et n'a pas participé aux discussions et à l'adoption de la résolution.*

**Adoption unanime**

**2016-10-214            9 - RÉSOLUTION PORTANT SUR LES COMPENSATIONS VERSÉES POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de soixante et un mille sept cent vingt dollars (61 720\$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Ville;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **Monsieur Hébert Huard** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que le conseil municipal mandate la direction des finances et de la trésorerie afin d'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Paspébiac conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local afin d'établir les modifications requises par le biais d'un professionnel qualifié et par la suite procède à un appel d'offres afin de réaliser les aménagements requis.

**Adoption unanime**

**2016-10**

**10 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2016-10-215**

**11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que la séance soit levée. Il est 20h03.

---

Paul Arthur Blais, maire

---

Paul Langlois, directeur général et greffier